



REGLEMENT

TECHNIQUE & SPORTIF

Danse Country & Line

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE REGLEMENT TECHNIQUE

CHAPITRE 1 - LES SPECIALITES ET LES DANSES	Page 5
1.1 - LES DANSES EN LIGNE	
1.2 - LES DANSES EN FORMATION	
1.2.1 - Duo (Coupe de France)	
1.2.2 - Quad (Coupe de France)	
1.2.3 - Basic Team (Coupe de France)	
1.2.4 - Créa Team (Coupe de France)	
1.3 – LES DANSES EN COUPLE	
CHAPITRE 2 – LES CATEGORIES D’AGES	Page 6
2.1 - LES DANSES EN LIGNE	
2.2 - LES DANSES EN FORMATION	
2.3 - LES DANSES EN COUPLE	
CHAPITRE 3 – LES TENUES VESTIMENTAIRES	Page 7
3.1- LA TENUE DE FEMMES – Généralités Coupe de France	
3.1.2 - Spécificités Starter	
3.1.3 - Spécificités Div. III	
3.1.3 - Spécificités Div. II & Div.I	
3.2- LA TENUE DES HOMMES – Généralités Coupe de France	
3.2.1 - Spécificités Starter	
3.2.2 - Spécificités Div. III	
3.2.3 - Spécificités Div. II & Div.I	
CHAPITRE 4 - LA COMPETITION « COUNTRY STARTER »	Page 10
4.1 - DANSE EN LIGNE	
4.2 - DANSE EN COUPLE (Two Step) Voir Annexe “Variations Couple Starter”	
CHAPITRE 5 – LA COUPE DE FRANCE	Page 12
5.1 - DANSE EN LIGNE	
5.1.1 - Catégories d’âges	
5.1.2 - Niveaux	
5.1.3 - Participation	
5.1.4 - La Compétition	
* Spécificités de la Division II & I	
5.2 - DANSE EN FORMATION	Page 14
Généralités	
5.2.1 - Duo ou Quad (Coupe de France)	
5.2.2 - Basic Team (Coupe de France)	
5.2.3 - Créa Team (Coupe de France)	
5.3 - DANSE EN COUPLE	Page 17
Danse en Couple (Div.3 & Div.2)	
CHAPITRE 6 – LE CHAMPIONNAT DE France	Page 21
6.1 - DANSE EN LIGNE	
6.1.1 – Catégories & Généralités	
6.1.2 – Les Epreuves du Championnat	
6.1.2- a) Spécificités de la Série B	
6.1.2- b) Spécificités de la Série A	
6.2 - DANSE EN COUPLE	

DEUXIEME PARTIE

REGLEMENT SPORTIF

CHAPITRE 7 - LES COMPETITIONS

Page 29

- 7.1 - Les principes d'organisation des Championnats et Coupes Territoriaux
 - 7.1.1 - Le Championnat Départemental
 - 7.1.2 - Le Championnat Régional
 - 7.1.3 - Le Championnat Interrégional
 - 7.1.4 - Le Sélectif Interrégional pour le Championnat de France
- 7.2 - Répartition des zones géographiques inter-régionales
- 7.3 - Autres Compétitions (Open, Critérium, Challenge social, autres)

CHAPITRE 8 - DISPOSITIONS GENERALES - Championnat & Coupe de France

Page 33

- 8.1 - Année sportive
- 8.2 - Les officiels de la compétition
- 8.3 - Disciplines
- 8.4 - Qualité du compétiteur
- 8.5 - Inscription & Droit de dossard
- 8.6 - Réunion d'informations aux compétiteurs
- 8.7 - Présentation à la compétition
- 8.8 - Remise des dossards
- 8.9 – Organisation des Finales

CHAPITRE 9 - LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS **Championnat de France & Coupe de France**

Page 34

- 9.1 - Ouverture
- 9.2 - Installation du jury
- 9.3 - Le Maître de Cérémonie (M. C.)
- 9.4 - Le DJ
- 9.5 - Gestion des pénalités et des réclamations
- 9.6 - Disqualification
- 9.7 - Charte de bonne tenue & Code de Déontologie des compétiteurs
- 9.8 - Remise des récompenses : Déroulement de la cérémonie protocolaire

CHAPITRE 10 – REGLEMENT JUGES

Page 36

- 10.1 - Code de Conduite des juges
- 10.2 - Le règlement du jury en compétition
 - 10.2.1 - Le Président de jury
 - 10.2.2 - Sélection des Juges
 - 10.2.3 - Règles sur les litiges et réclamations – Juge de piste

CHAPITRE 11 - REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITIONS OFFICELLES **ANNEXES**

Page 38

- ANNEXE 1** : Liste des pénalités
- ANNEXE 2** : Disqualification d'un compétiteur
- ANNEXE 3** : Plainte Réclamation : dépôt
- ANNEXE 4** : Plainte Réclamation : décision finale

PREMIERE PARTIE

REGLEMENT TECHNIQUE

CHAPITRE 1 - LES SPECIALITES ET LES DANSES

1.1 - LES DANSES EN LIGNE

Les danses de compétitions sont réparties en différents styles :

- **Cuban** : Cha cha
- **Rise & Fall** : Valse
- **Pulse** : Polka - East coast swing
- **Smooth** : West coast swing ; Night-Club
- **Stage** (ex. Novelty)

1.2 - LES DANSES EN FORMATION

1.2.1 - Duo (Coupe de France)

Le Duo (Formation de 2 danseurs(es) ou mixte) est une création chorégraphique sur des musiques imposées.

1.2.2 - Quad (Coupe de France)

Le Quad (Formation de 4 danseurs(es) ou mixte) est une création chorégraphique sur une musique imposée.

1.2.3 - Basic Team (Coupe de France)

Le basic Team (Formation de 5 à 9 danseurs(es)) est une création chorégraphique sur un enchaînement musical country imposé.

1.2.4 - Créa Team (Coupe de France)

Le Créa Team (Formation de 6 danseurs(es)) est une création chorégraphique sur un enchaînement musical libre 100%country, **basé sur 3 styles choisis parmi les styles suivants** : Polka, East coast swing, Cha cha, West coast swing, Night Club, Valse.

1.3 – LES DANSES EN COUPLE

Les danses country en couples (Couple Homme-Femme, exclusivement) sont listées ci-dessous :

Classic Traditionnel

- Waltz
- Night Club
- Triple Two-Step
- West Coast Swing

Classic Country

- Two Step
- Cha cha
- Polka
- East Coast Swing

CHAPITRE 2 – LES CATEGORIES D'AGES

Les classes d'âges déterminent les différentes catégories.

L'âge du compétiteur est déterminé par son **jour anniversaire** pris en compte à la **date du 31 décembre 2017**.

Application pour l'année sportive 2016-2017 :

2.1 – DANSES EN LIGNE

Coupe de France et Country Starter - Line

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
6 à 9 ans	Enfant
10 à 12 ans	Espoir
13 à 17 ans	Junior
A partir de 18 ans	Adulte I
A partir de 30 ans	Adulte II
A partir de 45 ans	Adulte III
Plus de 55 ans	Senior

Championnat de France – Line Séries A & B

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
10 à 12 ans	Espoir *
13 à 17 ans	Junior
18 à 35 ans	Adulte
36 ans et +	Senior

* **Uniquement Championnat Série B**

2.2 – DANSES EN FORMATION

Uniquement en Coupe de France

- Duos et Quads :

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
10 à 12 ans	Espoir
13 à 17 ans	Junior
18 à 35 ans	Adulte
36 ans et +	Senior

Duos et Quads : C'est la moyenne d'âge des danseurs constituant la formation qui sera retenue pour déterminer la catégorie dans laquelle la formation devra s'inscrire. (Voir en annexe Grille des catégories d'âge 2016-2017)

Attention ! Prévoir dès l'inscription un(e) remplaçant(e) et l'intégrer dans de calcul la moyenne d'âge de la formation. Si remplaçant(e) non prévu(e) à l'inscription, il ne sera pas possible d'en ajouter un(e) ensuite !!..

- Basic et Créa Teams :

En danse par équipe il n'y a pas de catégorie d'âges.

Chacun des membres de la formation doit avoir au minimum 6 ans dans l'année civile de la compétition.

2.3 – DANSES EN COUPLE

(Couple Homme-Femme, exclusivement)

L'âge du plus jeune détermine l'âge du couple.

Un couple d'âge Senior peut se présenter en Adulte.

Un couple d'âge Adulte ne peut pas se présenter en Senior.

Coupe de France - Couple

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
10 à 12 ans	Espoir
13 à 17 ans	Junior
18 à 35 ans	Adulte
36 ans et +	Senior

Championnat de France - Couple

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
13 à 17 ans	Junior
18 à 35 ans	Adulte
36 ans et +	Senior

CHAPITRE 3 – LES TENUES VESTIMENTAIRES

La tenue du compétiteur doit être décente, en adéquation avec l'âge du compétiteur et en harmonie avec le caractère de la danse country.

Pour les mineurs, un contrôle des tenues sera effectué par le corps arbitral et une interdiction de concourir pourra être décidée si la tenue est indécente par rapport à l'âge du compétiteur. Cette mesure est prise dans le cadre de la protection des mineurs.

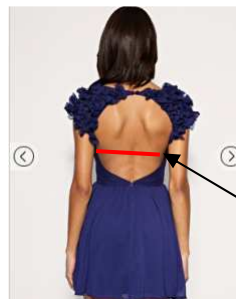
3.1 - LA TENUE DES FEMMES - GENERALITES

DANS TOUS LES CAS, le port d'une jupe, d'une robe ou d'un pantalon est obligatoire

- Tissus** Tout tissu transparent ou dentelle ou franges peuvent être utilisés en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.
En aucun cas la tenue ne doit laisser voir la peau en dessous de la taille.
- Collants** Le port de collants de couleur chair est obligatoire ; une sur-culotte (de type shorty) noire ou de la même couleur que la tenue doit couvrir les sous-vêtements.
- Jupe/Robe** Elle doit être adaptée au style/caractère de la danse. Sa longueur est comprise entre le milieu de la cuisse et la cheville pendant toute la durée de la danse.
- Chemisier/caraco** Le chemisier ou corsage, doit être de type western avec au moins un **yoke** * devant. et/ou derrière, avec manches (courtes ou longues ou sans manche).
Les décolletés (devant et dos) doivent rester décents.



Exemples décolletés possibles



Largeur maxi du décolleté



Pantalon	Le pantalon doit toucher l'empesne de la botte, s'il est à l'extérieur.
Tenues de club	Les tenues portant une quelconque identification de club ne sont pas autorisées.
T-shirts	Les T-shirts ne sont pas autorisés.
Bottes	Les bottes de danse country western sont obligatoires.
Maquillage	<u>Les maquillages doivent respecter l'âge des compétitrices.</u> Les maquillages excessifs sont prohibés.
Chapeau	Facultatif, toutefois celui-ci doit être de forme Cattelman



***Définition du Yoke** Le Yoke est une ligne, Une accentuation ou une séparation en forme de « V » ou de « W » de diagonale ou de ligne horizontale, produit avec un autre tissu, une autre couleur ou en ajoutant une ligne, en tissu ou autres matériaux (broderie, frange, etc..).
Le yoke doit être facilement visible devant et/ou derrière.

3.1.2 - Spécificités Starter Femmes

Les paillettes, strass sont interdits

Ne sont pas autorisés les shorts, combi-shorts, bermudas, cuissards, corsaires, panta-courts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), de style swing, disco etc..

Les hauts ou bustier à simples bretelles ne sont pas autorisés.

Les dos nus (en dessous de l'omoplate) ne sont pas autorisés.

Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, etc..).

Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou ou accessoire s'il représente un danger pour la danseuse ou les autres compétiteurs.

Les chaussures ou baskets de danse sont autorisées

3.1.2 - Spécificités Div. III Femmes

Les paillettes, strass sont interdits

Ne sont pas autorisés les shorts, combi-shorts, bermudas, cuissards, corsaires, panta-courts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), de style swing, disco etc..

La robe doit être retenue soit par des bretelles, soit attachée dans le cou.

Les dos nus (en dessous de l'omoplate) ne sont pas autorisés.

3.1.3 Spécificités Div. II & I Femmes

Pour la danse « Stage » les bottes ne sont pas obligatoires ; seules sont autorisées les chaussures de danse à talon plat. La tenue doit illustrer le caractère particulier de la danse.

3.2 – LA TENUE DES HOMMES - GENERALITES

Tissus	Tout tissu transparent ou dentelle ou franges peuvent être utilisés en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.
Pantalon	Le pantalon doit toucher l'empaigne de la botte.
Chemise	La chemise doit être de type western (avec yoke * sur au moins un côté) à manches longues. La chemise doit être rentrée à l'intérieur du pantalon et ne doit en aucun cas laisser voir la peau au niveau de la taille.
Tenues de club	Les tenues de club ne sont pas autorisées ni les inscriptions à caractère publicitaire (ex : wrangler...)
T-shirts	Les T-shirts ne sont pas autorisés.
Chaussures	Les bottes de danse country western sont obligatoires.
Accessoires et bijoux	Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc). Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou ou accessoire s'il représente un danger pour le danseur ou les autres compétiteurs.
Chapeau	Le chapeau est obligatoire (type : Cattelman)



***Définition du Yoke** Le Yoke est une ligne, Une accentuation ou une séparation en forme de « V » ou de « W » de diagonale ou de ligne horizontale, produit avec un autre tissu, une autre couleur ou en ajoutant une ligne, en tissu ou autres matériaux (broderie, frange, etc..).
Le yoke doit être facilement visible devant et/ou derrière.

3.2.1 - Spécificités Starter

Les paillettes, strass sont interdits.
Le port de la chemise ouverte n'est pas autorisé.
Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, etc...).
Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou ou accessoire s'il représente un danger pour le danseur ou les autres compétiteurs.
Les chaussures ou baskets de danse sont autorisées.

3.2.2 - Spécificités Div. III

Les paillettes, strass sont interdits.
Le port de la chemise ouverte n'est pas autorisé.

3.1.3 - Spécificités Div. II & I

Pour la danse « Stage » les bottes et le chapeau ne sont pas obligatoires ; la tenue doit illustrer le caractère particulier de la danse.

CHAPITRE 4 - LA COMPETITION « COUNTRY STARTER »

ELLE SE DEROULE UNIQUEMENT DANS UN CADRE LOCAL ET PEUVENT EGALEMENT AVOIR LIEU LORS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX OU INTER-REGIONAUX.

Cette épreuve s'adresse aux personnes désirant faire leurs premiers pas en compétition. Elle n'est pas ouverte aux animateurs. Il n'est possible d'y participer que sur 2 saisons. Cette compétition est locale et ne rentre pas dans la sélection de la Coupe de France et des Championnats de France.

La licence « Fédérale » est seule nécessaire pour participer aux compétitions Starter.

Pour cette épreuve, les danses de compétition sont au nombre de 3. Elles doivent toutes être présentées et seront prises en compte pour le classement général donnant lieu à podium et titre de « Vainqueur Country Starter » de la Compétition Départementale, Régionale ou Interrégionale.

4.1 LA DANSE EN LIGNE

Déroulement de la compétition

➤ **Séances d'échauffement des compétiteurs**

Une séance d'échauffement des danses de chaque session est organisée avant l'ouverture de la session; les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la FFDanse Country. Tout compétiteur devra être présent 15 minutes avant son passage auprès de l'équipe de piste.

➤ **Annonce**

Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse ; il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur.

Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant et annonce le départ de chaque danse : « 5-6-7-8 »

A la fin du passage, le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Musique**

La musique sera celle indiquée sur la Fiche de danse et un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

Les Fiches de danse sont consultables sur le site de la FFDanse – Country - Gestion sportive :
<http://www.country-line.ffdanse.fr/>

Durant la compétition, la durée de chaque morceau sera de 1 mn30 à 1mn45 et ce jusqu'à la fin de la phrase musicale

➤ **Présentation durant l'introduction**

Le compétiteur doit commencer la danse face au jury.

Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country»).

➤ **Ordre de passage des danses**

Cha cha
Polka
West coast swing

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Les critères de jugement**

Pour la division Country Starter, la bonne exécution des danses (Directions, Murs, positions de pieds...) et le plaisir de danser (souplesse, détente, facilité...) seront retenues pour effectuer le jugement. Les mouvements de bras éventuel doivent être naturels (*Sans recherche artistique*).

Pour les mineurs, un contrôle des tenues sera effectué par le corps arbitral et une interdiction de concourir pourra être décidée si la tenue est indécente par rapport à l'âge du compétiteur. Cette mesure est prise dans le cadre de la protection des mineurs.

4.2- LA DANSE EN COUPLE – Two Step

(Couples Homme-Femme, exclusivement)

Variations

Les variations proposées se trouvent en Annexe (Variations Couple Starter) du Règlement Technique. Une vidéo sera consultable sur le site dédié de la FFDanse – Country - Gestion sportive : <http://www.country-line.ffdanse.fr/>

Musiques

La musique sera connue à l'avance et un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

La musique choisie sera consultable sur le site dédié de la FFDanse – Country - Gestion sportive : <http://www.country-line.ffdanse.fr/>

La durée légale de la danse est de 1 minute 30, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Positions de départ

La position de départ sera obligatoirement une des positions fermées suivantes :

1. Position fermée.
2. Position promenade fermée vers la ligne de danse.

Critères de jugement

Technique : Pas de base – cadre – guidage et connexion – ligne de danse (respect des directions en fonction du caractère de la danse – ex : progressif) – notion de rythme – tempo

Artistique : Caractère de la danse – liaisons – mouvement et continuité de la danse – harmonie - couple

Sortie

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

Chapitre 5 – LA COUPE DE FRANCE

Les qualifications pour la Coupe de France, se dérouleront lors des Championnats Régionaux ou Interrégionaux.

5.1 DANSE EN LIGNE - GENERALITES

5.1.1 - Catégories d'âges

Précisions importantes :

- Les compétiteurs des catégories d'âge « enfants », « espoirs » et « juniors » (mineurs) ne peuvent concourir que dans leur catégorie d'âge, sauf en basic team et créa team.

5.1.2 - Niveaux

Les danses sont réparties en différents niveaux du moins élevé au plus élevé :

- Division 3
- Division 2
- Division 1

5.1.3 – Participation

- Lors de la première participation à une compétition qualificative pour la Coupe de France de la FFDanse, le compétiteur est libre de concourir dans la Division de son choix. En revanche, il ne pourra redescendre de division les années suivantes.
- **Tout compétiteur ayant été Vainqueur de la Coupe de France dans sa catégorie, peut concourir dans la division supérieure s'il obtient une note au moins égale à une moyenne de 13 ; en dessous de cette moyenne, le compétiteur sera seul juge de son aptitude à passer dans la division supérieure. Dans tous les cas, le compétiteur peut demander l'avis du Président de Jury représentant l'ensemble du Corps arbitral, avant de prendre sa décision.**
- **Tout compétiteur ayant participé à la Coupe de France 2016 et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15, est dans l'obligation de concourir en 2017 dans la division supérieure.**
- Tout compétiteur ayant une activité d'animateur et dont les revenus constituent plus de 60% de sa rémunération annuelle, ne peut concourir en Coupe de France. Il doit concourir en Championnat de France série A ou B.
- Tout animateur qui entraîne des compétiteurs de niveau Championnat, doit obligatoirement concourir en Championnat de France (série A ou B).
- Tout animateur bénévole (qui n'est pas entraîneur) peut concourir dans le niveau de son choix (Hors « Starter »).

5.1.4 – La Compétition

Musiques

- **Les choix**
Les supports musicaux sont choisis par la FFDanse en fonction du ou des titres proposés par le chorégraphe, toutefois la FFDanse se réserve le droit de changer la musique originale.
Pour permettre aux compétiteurs de se familiariser avec ces choix, ce sont ces choix qui seront diffusés lors des échauffements précédant chaque partie des compétitions.

- **La durée**
Pour la Division 3, la durée de chaque morceau durant la compétition est de 1 mn30 à 1mn45 et ce jusqu'à la fin de la phrase musicale.
Pour les Divisions 2 et 1 La durée légale de chaque danse est de 2 minutes, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Déroulement de la compétition

- **Séances d'échauffement des compétiteurs**
Une séance d'échauffement des danses de chaque session est organisée avant l'ouverture de la session; les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la FFDanse Country. Tout compétiteur devra être présent 15 minutes avant son passage auprès de l'équipe de piste.
- **Annnonce**
Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce la division, la catégorie et le nom de la danse.
Une fois les compétiteurs installés sur la piste, il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur. Si un compétiteur est absent lors de son appel en piste de danse, il est déclaré « Scratch » par le Maître de Cérémonie.
Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant et annonce le départ de chaque danse : « 5-6-7-8 » ou « 4-5-6 ».
Intégration du handicap : Un membre du corps arbitral sera désigné pour donner le démarrage des danses (sourds & malentendants) et / ou, pour servir de lien entre les accompagnants et le corps arbitral.
A la fin du passage, le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.
Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country ») ; le compétiteur ne doit pas taper dans les mains.
- **Ordre des passages des danses**
 - 1 – Cuban
 - 2 – Waltz
 - 3 – Pulse
 - 4 – Smooth
 - 5 – Stage (**Uniquement en Div.1**)

Les danses choisies sont consultables sur le site dédié de la FFDanse Country :

<http://www.country-line.ffdanse.fr/index.php> Rubrique Gestion Sportive – **Danses 2016-2017**

- **Présentation durant l'introduction**
Pendant l'introduction, le compétiteur peut exécuter des mouvements sur place.
Le compétiteur doit commencer la danse face au jury.
Durant la présentation, la chorégraphie doit être exécutée dans son intégralité, selon la fiche éditée par la FFDanse; aucune variation n'est autorisée.
Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country»)
- **Les critères de jugement**
Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :
 - **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds - Positions - Ligne de danse (LOD) – Notion de rythme – Tempo – Liaisons musicales - Connaissance de la chorégraphie - Caractère particulier de la danse

- **IMPRESSION ARTISTIQUE** : Interprétation chorégraphique et musicale – Mouvement du corps – Liaisons - Occupation de l'espace – Présentation – Mouvement et continuité de la danse - Energie

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, **le classement de la Valse sera prédominant.**

➤ **Comportement durant la compétition**

En cas de perte d'un accessoire ou chapeau durant l'exécution de la danse, le compétiteur doit le ramasser au plus vite pendant la danse.

➤ **Les coefficients**

Selon les critères de jugements et les niveaux, des coefficients sont appliqués comme indiqué ci-dessous :

Coupe de France - Line	Division 3	Division 2	Division 1
Technique	Coef. 5	Coef. 4	Coef. 3
Artistique	Coef. 1	Coef. 2	Coef. 3

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Accession à la Coupe de France**

Pour accéder à la Coupe de France, le compétiteur devra obtenir une note minimum de **12/20** lors de l'épreuve de la qualification.

➤ **Pénalités**

[Voir Gestion des pénalités](#) : Voir § 9.5 et § 10.2.3

[Annexe 1](#) : liste des pénalités

[Annexe 3](#) : réclamation

Spécificités de la Division II & I

➤ **Variations**

A partir de la division 2, les variations sont autorisées.

Elles doivent suivre le mouvement de la danse, après le premier mur. Elles ne doivent pas dépasser :

- plus de 8 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 32 temps ;
plus de 6 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 24 temps.
- A la fin de la variation, le compétiteur doit se retrouver aligné et reprendre la chorégraphie originale sur le mur sur lequel il se trouverait s'il n'avait pas fait de variation; il doit poursuivre au moins deux mesures sans variation.

5.2 - LES DANSES EN FORMATION

Généralités

Inscription

Chacun des membres de la formation doit avoir au minimum 6 ans dans l'année civile de la compétition. Chaque compétiteur ne peut être inscrit à plus de deux « Danse en Formation » par compétition.

Chaque capitaine devra envoyer à l'adresse suivante : cathy.duprat@ffdanse.fr la liste des danseurs de sa formation, accompagnée de leurs numéros de licence au moins un mois avant la date de la compétition.

Attention ! Prévoir dès l'inscription un(e) remplaçant(e) et l'intégrer dans la moyenne d'âge de la formation. Si remplaçant(e) non prévu(e) à l'inscription, il ne sera pas possible d'en ajouter un(e) ensuite !!..

Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, d'allure country et répondre aux critères suivants :

- Les compétiteurs d'une équipe doivent avoir une tenue assortie (coordonnée ou complémentaire), manifestant ainsi qu'ils sont une équipe ou une tenue en rapport avec le thème de leur présentation.
- Les tenues de club ne sont pas autorisées.
- Les bottes de danse sont obligatoires.

Critères de Jugement

Présentation

- * Technique
 - Technique des pas
 - Respect du caractère particulier de la danse (style)
 - Synchronisation
 - * Création chorégraphique
 - Occupation de l'espace & alignements
 - Nombre de figures (croisements, figures, etc...)
 - * Artistique
- Mouvement et continuité de la danse
- Musicalité

Qualification à la Coupe de France

Pour être qualifiée à la Coupe de France, la formation doit avoir une note minimum de **12/20** lors de l'épreuve de la qualification.

5.2.1 – Duo ou Quad

La formation est composée de 2 ou 4 danseurs (garçons, filles, ou mixte) exécutant leur propre création chorégraphique sur une **musique imposée**, différente selon la catégorie d'âge, consultable sur le **site dédié de la FFDanse Country** :

<http://www.country-line.ffdanse.fr/index.php> Rubrique Gestion Sportive – Danses 2016-2017

Les mains et corps peuvent se toucher brièvement mais ne pas se joindre pour danser en couple. Plusieurs Duos ou Quads d'une même catégorie d'âge évolueront sur la piste en même temps, toutefois l'étiquette de la piste doit être respectée. Chaque Duo ou Quad doit danser sans entraver l'évolution des autres formations.

Les Duos ou Quads peuvent démarrer leur danse librement, il ne sera pas donné de départ.

5.2.2 - Basic Team

Catégorie et Division

En danse par équipe il n'y a pas de catégorie d'âges ni de niveau.

Composition de l'équipe

La formation doit être composée d'un nombre de danseurs compris entre 5 et 9.

Chaque capitaine devra envoyer à l'adresse suivante : cathy.duprat@ffdanse.fr la liste des danseurs, accompagnée de leurs numéros de licence au moins un mois avant la date de la compétition.

Entre qualification et finale :

Le nombre de danseurs doit être identique.

Un changement des danseurs est possible à raison de 2 compétiteurs maximum, quel que soit la composition de l'équipe.

Toute modification de la composition de l'équipe devra être signalée par écrit lors du retrait du dossard.

La chorégraphie peut évoluer dans le but d'une amélioration mais ne doit pas être modifiée dans son ensemble.

La composition musicale

L'enchaînement musical imposé est mis à disposition sur simple demande auprès de la fédération, par courriel à l'adresse suivante : cathy.duprat@ffdanse.fr

Le déroulement de la Compétition

➤ **Echauffement des compétiteurs**

Il y aura un laps de temps pour le repérage de la piste pour l'ensemble de l'équipe.
Ce temps sera limité à 10 minutes chronométrées.

➤ **Compétition**

Le Maître de Cérémonie, invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce le nom du capitaine de l'équipe et celui de la danse s'il est précisé. Il invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant après accord du capitaine de l'équipe. Il n'annonce aucun départ. L'équipe peut commencer sa présentation dans une orientation spatiale de son choix. A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs suivants.

Lors de son passage, les compétiteurs sont tenus de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »).

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Pénalités**

[Gestion des pénalités](#) : Voir § 9.5 et § 10.2.3

[Annexe 1](#) : liste des pénalités

[Annexe 3](#) : réclamation

5.2.3 - Créa Team

Catégorie et Division

En danse par équipe il n'y a pas de catégorie d'âges ni de niveau.

Composition de l'équipe

L'équipe doit être composée d'un minimum de 6 danseurs. Chaque capitaine de Team devra envoyer à l'adresse suivante : cathy.duprat@ffdanse.fr la liste des danseurs de son équipe, accompagnée de leurs numéros de licence au moins un mois avant la date de la compétition.

➤ **Modifications**

Entre qualification et finale :

Le nombre de danseurs doit être identique.

Un changement des danseurs est possible à raison de 2 compétiteurs maximum, quel que soit la composition de l'équipe.

Toute modification de la composition de l'équipe devra être signalée par écrit lors du retrait du dossard.

Musique

➤ **Les choix**

- Le support musical de la présentation de l'équipe doit :
- Avoir un caractère 100% country,
- Composition chorégraphique, 3 styles minimum
- être gravé sur 2 supports différents (cd & clé usb) ne comportant que l'arrangement musical,
- être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team, durée, titres et interprètes de l'arrangement musical,
- être remis avant l'ouverture de la chaque compétition

Entre qualification et finale l'arrangement musical doit être identique.
La chorégraphie peut évoluer dans le but d'une amélioration mais ne doit pas être modifiée dans son ensemble.

➤ **La durée**

La durée totale du montage musical doit être de 4 minutes au minimum et de 7 minutes au maximum (introduction comprise).

Le déroulement de la Compétition

➤ **Echauffement des compétiteurs**

Il y aura un laps de temps pour le repérage de la piste pour l'ensemble de l'équipe.
Ce temps sera limité à 10 minutes et chronométré.

➤ **Compétition**

Le Maître de Cérémonie, invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce le nom du capitaine de l'équipe et celui de la danse s'il est précisé. Il invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant après accord du capitaine de l'équipe. Il n'annonce aucun départ. L'équipe peut commencer sa présentation dans une orientation spatiale de son choix. A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs suivants.

Lors de son passage, les compétiteurs sont tenus de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »).

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Pénalités**

[Gestion des pénalités : Voir § 9.5 et § 10.2.3](#)

[Annexe 1 : liste des pénalités](#)

[Annexe 3 : réclamation](#)

5.3 - DANSE EN COUPLE

(Couples Homme-Femme, exclusivement)

5.3.1- DANSE EN COUPLE Div. 3 & 2

Pour la saison 2015/2016 les danses proposées varient selon les divisions :

Spécificités par Division

Lors de l'inscription à une qualification en Coupe de France, le couple s'inscrit sportivement dans le niveau et la catégorie dans lesquels il sera jugé.

* **Division 3** - Novice

* **Division 2** - Intermédiaire

Note : Un couple engagé dans un niveau ne pourra pas redescendre au niveau inférieur.

- **Division 3** : Les danses en compétition sont : Valse, Two-Step, West Coast Swing
- **Division 2** : Au choix « Classic Country » ou « Classic Traditional »

- Classic Country : Polka, Night Club, Two Step, West Coast Swing
En cas d'ex-aequo, **le classement du Two Step sera prédominant.**

- Traditional Classic : Valse, Cha-Cha, Triple Two Step, East Coast Swing
En cas d'ex-aequo, **le classement de la Valse sera prédominant.**

Chacune des 4 danses sera d'une durée de 1 minute 30 + ou – la fin de la phrase musicale en cours à partir du début de la musique, et seront exécutées à la suite avec un intervalle de 30 secondes entre chaque. A la suite de la valse, l'intervalle sera d'une minute pour le changement de tenue.

Règle des basics

DANSE	Caractère et structure	Les basics
Triple Two Step	Danse progressive comportant des pas marchés et des triple - step syncopées autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre, en respectant le caractère de la danse. La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic du triple two est 1,2 - 3&4 - 5&6
Polka - Pulse	Danse progressive en triple - step syncopés autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre, en respectant le caractère de la Polka. La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow » Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic de la polka est 1&2,3&4,5&6,7&8
Night-Club - Smooth	Danse stationnaire en « carré » ou sur 2 lignes parallèles. La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic du Night-Club est 1,2&,3,4&,5,6&,7,8&
Cha-Cha - Cuban	Danse stationnaire de type cuban. Déplacements en croix et en diagonale La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic du cha cha est 1,2,3,4&5,6,7,8&1
Two-Step - Rhythm - Smooth	Marche progressive autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme et le caractère particulier du two-step. La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic du Two-Step est QQSS ou le Q=1 temps et le S = 2 temps et donc compté « 1,2,3-,5-»
Valse : Rise & Fall	Danse progressive dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme de la valse. La structure de la valse comporte des mouvements diagonaux en passant à travers la ligne de danse. Les danseurs devront respecter le caractère de la danse suivant le principe du « Rise & Fall ». La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic de la valse est « 1,2,3 » « 4,5,6 »
East Coast Swing - Lilt - Pulse	Danse stationnaire de type Pulse. La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». Les couples devront être connectés et en balance.	Le basic du east coast swing est 1&2,3&4,5,6 et 1&2,3,4,5&6,7,8
West Coast Swing : Smooth - semi-Cuban	Danse stationnaire où le cavalier fait passer la cavalière de part et d'autre d'une ligne virtuelle.	Le basic du West Coast Swing peut se danser sur 6 temps ou sur 8 temps : - Basic 6 temps : 1,2 , 3 & 4 , 5 & 6 - Basic 8 temps : 1,2 , 3 & 4 , 5 , 6 , 7 & 8

Les danses et spécificités

Pour toutes les danses dans toutes les divisions, les variations autorisées le seront dans la limite de 16 temps dans les danses en quatre temps et de 12 temps dans la danse à 3 temps. Passé ces comptes, un basic complet devra être exécuté.

Les danses	Variations autorisées	Musiques
Triple Two Step	<p>Pour la division III, les variations autorisées sont le changement de pieds des hommes (pause ou syncopés ainsi que les séquences 1,2, 3&4 - 5,6,7&8</p> <p>Pour la division II, des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux sont autorisés dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 88 et 100 bpm
Polka – Lilt	<p>Pour la division III, « 1&2&3&4,5&6&7&8 » sera autorisé ainsi que 2 temps marchés permettant au danseur de changer de pieds.</p> <p>Pour la division II, des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux tels que pointer, « apple Jack », etc... seront autorisés dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 114 et 128 bpm
Night-Club – Smooth	<p>Pour la division III, une pause sera autorisée permettant au danseur de changer de pieds.</p> <p>Pour la division II, des pauses, attitudes et variations des pas de bases seront autorisées dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 54 et 68 BPM.
Cha-Cha - Cuban	<p>Pour la division III, les variations autorisées sont le changement de pieds des hommes (pause ou syncopés ainsi que les séquences 2&3, 4&1 - 2&3&4&1</p> <p>Pour la division II, des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux sont autorisés dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 96 et 112 bpm.
Two-Step - Rhythm – Smooth	<p>Pour la division III, « 1,2,3-,5,6,7- » sera autorisé.</p> <p>Pour la division II, « 1,2,3,4,5-,7- » et « 1,2,3,4,5,6,7,8 », des variations des pas de base, des pauses et attitudes seront également autorisées dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 178 et 196 bpm.
Valse : Rise & Fall	<p>Pour la division III une variation syncopée (1,2&3) sera acceptée pour le cavalier uniquement dans le but d'un changement de pied.</p> <p>Pour la division II, les variations syncopées 1&2,3 ou 1,2&3 ou 1&2&3 seront acceptées, des pauses et attitudes seront également autorisées dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 82 et 96 bpm.
East Coast Swing - Pulse	<p>Pour la division III, les variations autorisées sont le changement de pieds des hommes (pause ou syncopés ainsi que les séquences 1&2&3&4</p> <p>Pour la division II, des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux sont autorisés dans la limite de la règle des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 124 et 142 bpm.
West Coast Swing : Smooth - semi-Cuban	<p>Pour la division III, aucune variation en dehors des temps de base. Figures imposées (6 temps) : Break Push ; Right Side Pass ; Left Side Pass ; Push Turn ; Toc Turn (8 temps) ; Whip (tour simple intérieur ou extérieur)</p> <p>Pour les la division II, 1,2,3,4,5,6,7,8 ainsi que &1&2&3&4 sont acceptés ainsi que des temps de pause dans la limite de la règles des basics.</p>	La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 92 et 118 bpm

Musiques

La compétition est dite classique, c'est à dire que les musiques seront calibrées pour coller aux chorégraphies classiques des danses en évitant au maximum les breaks musicaux, ralentissements ou accélération.

Les musiques ne seront pas connues à l'avance mais un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

La durée légale de chaque danse est de 2 minutes, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Positions de départ

En division III la position de départ sera obligatoirement une des positions fermées suivantes :

3. Position fermée.
4. Position promenade fermée vers la ligne de danse.

En division II, la position de départ sera libre à condition que les danseurs soient connectés et en balance. Dès le début de la musique, les couples pourront commencer à danser.

Jetés, Portés et tombés

Les jetés ne sont pas autorisés.

Les portés ne sont pas autorisés.

Les tombés sont autorisés dans les divisions II et I dans la limite où les hanches des partenaires sont en adéquation et à la même hauteur.

Tenues

Se référer au règlement général portant sur les tenues (Selon les Divisions).

Les critères de jugement

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

- **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds - Positions - Ligne de danse (LOD) – Notion de rythme – Tempo – Liaisons musicales - Connaissance des basics - Caractère particulier de la danse
- **IMPRESSION ARTISTIQUE** : Interprétation chorégraphique et musicale – Mouvement du corps – Liaisons - Occupation de l'espace – Présentation – Mouvement et continuité de la danse – Energie – Harmonie - Couple

Pour départager des compétiteurs ex-æquo :

En Division 3 : le classement de la Valse sera prédominant.

En Division 2 : « Classic Country » : le classement du Two-Step sera prédominant.

« Classic Traditionnel » : le classement de la valse sera prédominant.

➤ **Comportement durant la compétition**

En cas de perte d'un accessoire ou chapeau durant l'exécution de la danse, le compétiteur doit le ramasser au plus vite pendant la danse.

➤ **Les coefficients**

Selon les critères de jugements et les niveaux, des coefficients sont appliqués comme indiqué ci-dessous :

Coupe de France - Couple	Division 3	Division 2
Technique	Coef. 5	Coef. 4
Artistique	Coef. 1	Coef. 2

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Accession à la Coupe de France**

Pour accéder à la Coupe de France, le compétiteur devra obtenir une note minimum de **12/20** lors de l'épreuve de la qualification.

➤ **Pénalités**

[Gestion des pénalités](#) : Voir § 9.5 et § 10.2.3
Annexe 1 : liste des pénalités
Annexe 3 : réclamation

CHAPITRE 6 – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

6.1 - DANSE EN LIGNE

6.1.1 – Catégories et Généralités

- Les qualifications pour le Championnat de France, se dérouleront lors des Championnats Régionaux ou Interrégionaux.

Niveaux

Le championnat de France et ses compétitions sélectives sont prévues sur deux niveaux :

- **Championnat Série B** : pour tous les compétiteurs désirant participer au Championnat au Niveau National
- **Championnat Série A** : est accessible aux compétiteurs internationaux pouvant intégrer le collectif France et représenter la France lors des compétitions WCLDSF.

Pour chaque niveau et dans chaque catégorie d'âges peuvent être attribués les titres de champion de département, de région et de France.

* Tout compétiteur ayant déjà concouru en série A, et ayant obtenu une note inférieure à **13/20** lors du qualificatif et/ou de la finale de la saison précédente, devra concourir en série B

Qualifications au Championnat de France

Pour être qualifié au Championnat de France, le compétiteur doit avoir une note minimum selon leur Série :

Série B : la note minimum est de **12/20** lors de l'épreuve de qualification.

Série A : la note minimum est de **13/20** lors de l'épreuve de qualification.

Musique

- **Les choix**
Les supports musicaux sont choisis par la FFDanse en fonction du ou des titres proposés par le chorégraphe.
Pour permettre aux compétiteurs de se familiariser avec ces choix, ce sont ces choix qui seront diffusés lors des entraînements précédant chaque partie des compétitions.
- **La durée**
Durant la compétition, la durée de chaque morceau est de 2 minutes et jusqu'à la fin de la phrase musicale ou d'une logique d'enchaînement qui suit les 2 premières minutes.

Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, en adéquation avec l'âge du compétiteur et en harmonie avec le caractère de la danse country.

Pour les mineurs, un contrôle des tenues sera effectué et une interdiction de concourir pourra être décidée si la tenue est indécente par rapport à l'âge du compétiteur. Cette mesure est prise dans le cadre de la protection des mineurs.

- Les tenues seront décentes et appropriées.
- Bottes de danse obligatoires
- En « Stage » (ex Novelty), des chaussures de danse à talon plat sont autorisées.
- Chapeau de Cowboy obligatoire pour les Hommes (Type Cattelman) sauf pour la danse « Stage »
- Strass et Paillettes autorisées.

Déroulement de la compétition

➤ **Entraînement des compétiteurs**

Un échauffement des danses de chaque session est organisé avant l'ouverture de la session ; les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la FFDanse.

Tout compétiteur devra être présent 15mn avant son passage auprès de l'équipe de piste.

➤ **Annonce**

Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce la division, la catégorie et le nom de la danse.

Les compétiteurs hommes et femmes sont installés dans des zones différentes. Une fois les compétiteurs installés sur la piste, il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur.

Si un compétiteur est absent lors de son appel en piste de danse, il est déclaré « Scratch » par le Maître de Cérémonie.

Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant. Il n'y a pas d'annonce de départ.

Intégration du handicap : Un membre du corps arbitral sera désigné pour donner le démarrage des danses (sourds & malentendants) et / ou, pour servir de lien entre les accompagnants et le corps arbitral.

A la fin du passage, le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Présentation durant l'introduction**

Pendant l'introduction, le compétiteur peut exécuter des mouvements dans la limite d'une circonférence d'un pas autour de sa position d'origine. Il est interdit de poser une main ou un genou au sol.

Le compétiteur doit commencer la danse face au jury.

Durant la présentation, la chorégraphie doit être exécutée dans son intégralité, selon la fiche éditée par la FFDanse.

Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »)

➤ **Comportement durant la compétition**

En cas de perte d'un accessoire ou chapeau durant l'exécution de la danse, le compétiteur doit le ramasser au plus vite pendant la danse.

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

6.1.2 - Epreuves du Championnat de France – Séries A & B

Les 5 danses imposées

Les 5 danses de compétitions pour le *Championnat de France 2017* sont réparties en différents styles :

- **Cuban** Chacha
- **Rise & Fall** Waltz
- **Pulse** Polka – East Coast Swing

-
- **Smooth** Night club – West Coast Swing
 - **Stage** (ex. Novelty)

➤ **Variation**

Les variations sont autorisées, dès la fin du 1^{er} mur. Il est interdit d'effectuer une variation sur les 8 premiers temps de la chorégraphie. Les variations ne peuvent pas excéder :

- plus de 8 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 32 temps
- plus de 6 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 24 temps

A la fin de la variation, le compétiteur doit se retrouver aligné et reprendre la chorégraphie originale sur le mur sur lequel il se trouverait s'il n'avait pas fait de variation; il doit poursuivre au moins deux mesures sans variation.

Championnat Série A : [Les variations sont obligatoires](#)

6.1.2 a) Spécificités de la Série B – Epreuves Championnat

➤ **Les 5 danses imposées dans l'ordre de passage suivant :**

- 1 – Cuban
- 2 – Waltz
- 3 – Pulse
- 4 – Smooth
- 5 – Stage

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, **le classement de la Valse sera prédominant.**

➤ **épreuve SHOWCASE (uniquement lors du Championnat de France)**

Il s'agit d'une création chorégraphique sur un medley imposé de 3 styles compris entre 1½ et 2 minutes (le montage musical est à demander à l'adresse suivante : communication@ffdanse.fr). Plusieurs danseurs évolueront sur la piste en même temps : toutefois l'étiquette de la piste doit être respectée. Chaque compétiteur doit danser sans entraver l'évolution des autres danseurs. Le danseur se place librement sur la piste, et il ne sera pas donné de départ.

Ces 2 épreuves seront jugées et départageront les concurrents lors du Championnat de France.

6.1.2 b) Spécificités de la Série A – Epreuves Championnat Division International

➤ **Les 5 danses imposées dans l'ordre de passage suivant :**

- 1 – Cuban
- 2 – Waltz
- 3 – Pulse
- 4 – Smooth
- 5 – Stage

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, **le classement de la Valse sera prédominant.**

➤ **épreuves TECHNIQUES (uniquement lors du Championnat de France)**

• **1 Epreuve technique en solo :**

Chaque finaliste tirera au sort dans les basics (Valse, ECS, WCS, Chacha, Polka, Night Club) pour exécuter les pas de base (voir page 24 : « basics imposés ») sur une musique de référence choisie par la FFDanse. Il exécutera cette prestation, seul, devant l'ensemble du jury pendant un laps de temps compris entre 30 sec et 1 minute maximum. Cette épreuve a pour but d'évaluer la valeur technique du compétiteur

• **1 Epreuve solo chorégraphique :**

Chaque finaliste exécutera pendant + ou - 2 minutes une chorégraphie de sa composition, en solo, sur le style imposé de l'année en cours (Showcase Dance Short Program)

Le style ainsi que les enchaînements techniques imposés pour l'année 2017 seront précisés par avenant.

Ces 3 épreuves seront jugées et départageront les concurrents lors du Championnat de France.

Basics imposés

- **CUBAN** (Démarrage pied droit)
 - 1- 2-3 Side - Rock forward
 - 4&5 Side triple
 - 6 - 7 Rock back
 - 8&1 Triple forward-
 - 2 - 3 Step turn (½ turn)
 - 4&5 Triple forward
 - 6&7 Rock forward, Side
 - 8& Rock forwardRedémarrer avec le pied opposé et refaire l'enchaînement pieds opposés.

- **WALTZ** (Démarrage pied gauche)
 - 1.2.3 Twinkle
 - 4.5.6 Swing & Sway turn (*Cross, ½ turn, Side*)
 - 1à 6 Carré de Waltz (départ pied gauche en avant)
 - 1.2.3 Basic Forward
 - 4.5.6 Right Step Forward. ½ turn on Right FootRedémarrer pied gauche.

- **NIGHT CLUB TWO STEP** (Démarrage pied gauche)
 - 1.2 & Left Basic
 - 3.4 & Right Basic
 - 5 ½ Turn right on left
 - 6 & Side cross
 - 7.8 & Right BasicRedémarrer pied gauche.

- **EAST COAST SWING** (Démarrage pied droit)
 - 1&2 – 3&4 Side triple, side triple
 - 5 - 6 Rock back
 - 7&8 Triple forward
 - 1 - 2 Step turn
 - 3&4 Triple full turn
 - 5 - 6 Rock forward
 - 7&8 Side tripleRedémarrer avec le pied gauche et refaire l'enchaînement pieds opposés.

- **POLKA** (Démarrage pied droit)
 - 1&2 – 3&4 Triple step diagonal x 2
 - 5 - 6 Step turn
 - 7 - 8 Rock step forward
 - 1&2 – 3&4 Triple step back x 2
 - 5 - 6 Rock Back
 - 7&8 Triple forwardRedémarrer avec le pied gauche et refaire l'enchaînement pieds opposés.

- **WEST COAST SWING** (Démarrage pied droit)
 - 1-2 - 3&4 Sugar Push (*Walk. Walk. Step. Step. Back Step*)
 - 5.6 Travelling pivot Left
 - 7&8 Left Coaster Step
 - 1.2 - 3&4 Walk. Walk – Walk. Cross ½ turn Left. Step Back
 - 5.6 - 7&8 Step Back. Step Back - Anchor Step
- Redémarrer pied droit

➤ **Les critères de jugement**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

- **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds - Positions - Ligne de danse (LOD) – Notion de rythme – Tempo – Liaisons musicales - Connaissance de la chorégraphie – Variations - Caractère particulier de la danse
- **IMPRESSION ARTISTIQUE** : Interprétation chorégraphique et musicale – Mouvement du corps – Liaisons - Occupation de l'espace – Présentation – Mouvement et continuité de la danse - Energie

➤ **Comportement durant la compétition**

En cas de perte d'un accessoire ou chapeau durant l'exécution de la danse, le compétiteur doit le ramasser au plus vite pendant la danse.

➤ **Les coefficients**

Selon les critères de jugements et les niveaux, des coefficients sont appliqués comme indiqué ci-dessous :

Championnat 5 Danses	Série B	Série A
Technique	Coef. 2	Coef. 1
Artistique	Coef. 4	Coef. 5

Championnat Solo medley	Série B	Série A
Technique	Coef. 1	Coef. 1
Artistique	Coef. 2	Coef. 2
Création	Coef. 3	Coef. 3

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

Pénalités

[Gestion des pénalités](#) : Voir § 9.5 et § 10.2.3
Annexe 1 : liste des pénalités
Annexe 3 : réclamation

6.2 - DANSE EN COUPLE

- **Les qualifications pour le Championnat de France, se dérouleront lors des Championnats Régionaux ou Interrégionaux.**

Les Danses

Les danses	Variations autorisées	Musiques
Triple Two Step	Des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux sont autorisés dans la limite de la règle des basics.	<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 88 et 100 bpm</i>
Polka – Lilt		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 114 et 128 bpm</i>
Night-Club – Smooth		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 54 et 68 BPM.</i>
Cha-Cha - Cuban		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 96 et 112 bpm.</i>
Two-Step - Rhythm – Smooth		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 178 et 196 bpm.</i>
Valse : Rise & Fall		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 82 et 96 bpm.</i>
East Coast Swing - Pulse		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 124 et 142 bpm.</i>
West Coast Swing : Smooth - semi-Cuban		<i>La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 92 et 118 bpm</i>

Epreuves du Championnat de France

Pour la saison **2016-2017**, les catégories proposées sont :

- **« 4 Classic Country »**

Classic Country : Polka, Night Club, Two Step, West Coast Swing

En cas d'ex-aequo, **le classement du Two Step sera prédominant.**

Lors du Championnat de France, les 5 premiers devront danser un solo short program. Le style imposé sera précisé par avenant dès que la WCLDSF l'aura communiqué.

- **« 4 Classic Traditional »**

Traditional Classic : Valse, Cha-Cha, Triple Two Step, East Coast Swing

En cas d'ex-aequo, **le classement de la Valse sera prédominant.**

Chacune des 4 danses sera d'une durée de 1 minute 30 + ou – la fin de la phrase musicale en cours à partir du début de la musique, et seront exécutées à la suite avec un intervalle de 30 secondes entre chaque. A la suite de la valse, l'intervalle sera d'une minute pour le changement de tenue.

Lors du Championnat de France, les 5 premiers devront danser un solo short program. Le style imposé sera précisé par avenant dès que la WCLDSF l'aura communiqué.

- **« Classic 8 danses »**

Flight 1 : Waltz, Night Club, Triple Two, West Coast Swing

Flight 2 : Two step, Cha cha, Polka, East Coast Swing

Il y aura un intervalle de 3 minutes entre le flight 1 et le flight 2. Au sein d'un flight, les danses durent 1 minute 30, avec un temps de pause de 30 secondes entre chaque danse (excepté un temps de 45 secondes après la valse).

Lors du Championnat de France, les 5 premiers devront danser un solo short program. Le style imposé sera précisé par avenant dès que la WCLDSF l'aura communiqué.

Ces épreuves seront jugées et compteront pour l'obtention du titre de Champion de France.

➤ **Les critères de jugement**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

- **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds - Positions - Ligne de danse (LOD) – Notion de rythme – Tempo – Liaisons musicales - Connaissance des basics – Variations - Caractère particulier de la danse
- **IMPRESSION ARTISTIQUE** : Interprétation chorégraphique et musicale – Mouvement du corps – Liaisons - Occupation de l'espace – Présentation – Mouvement et continuité de la danse – Energie – Harmonie – Couple

➤ **Les coefficients**

Selon les critères de jugements et les niveaux, des coefficients sont appliqués comme indiqué ci-dessous :

Championnat	Série B	Série A
Technique	Coef. 2	Coef. 1
Artistique	Coef. 4	Coef. 5

Comportement durant la compétition

En cas de perte d'un accessoire ou chapeau durant l'exécution de la danse, le compétiteur doit le ramasser au plus vite pendant la danse.

➤ **Qualification au Championnat de France**

Pour accéder au championnat de France le couple de compétiteurs devra obtenir une note minimum de **12/20 pour la Série B et 13/20 pour la série A** lors de l'épreuve de qualification.

➤ **Musique**

La compétition est dite classique, c'est à dire que les musiques seront calibrées pour coller aux chorégraphies classiques des danses en évitant au maximum les breaks musicaux, ralentissements ou accélérations.

Les musiques ne seront pas connues à l'avance mais un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

La durée légale de chaque danse est de 2 minutes, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Positions de départ

La position de départ sera libre à condition que les danseurs soient connectés et en balance.

Dès le début de la musique, les couples pourront commencer à danser.

➤ **Jetés, Portés et tombés**

Les jetés ne sont pas autorisés.

Les portés sont autorisés dans la mesure ou un pied de la partenaire au moins touche le sol.

Les tombés sont autorisés dans la limite où les hanches des partenaires sont en adéquation et à la même hauteur.

➤ **Variations**

Il n'y a pas de variation autorisée ou interdite. Seule la règle des basics compte et l'épreuve solo-technique ou les couples danseront les figures basics imposées pour une danse tirée au sort.

➤ **Tenues**

Se référer au règlement général portant sur les tenues.

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

Pénalités

[Gestion des pénalités](#) : Voir § 9.5 et § 10.2.3

Annexe 1 : liste des pénalités

Annexe 3 : réclamation

DEUXIEME PARTIE

REGLEMENT SPORTIF

CHAPITRE 7 - LES COMPETITIONS

Le présent règlement présente les règles **des compétitions** de danse Country & Line.

Le championnat de France est l'aboutissement du processus d'attribution par la FFDanse des titres de « champions de France ». Cette compétition officielle, la plus importante des activités de la FFDanse, doit permettre à tout compétiteur de se mettre en lice pour les sélections, au plus près du territoire d'attachement de sa licence. Les conditions de sélection pour les étapes supérieures doivent être identiques pour tous.

La FFDanse incite chaque Comité Départemental et Régional à organiser leurs championnats et à délivrer les titres de Champion correspondants.

En ce qui concerne le système de sélections au championnat de France, le Comité Directeur de la FFDanse a décidé d'instaurer pour la saison **2016/2017** les championnats régionaux ou interrégionaux qui remplissent ce rôle. Les titres de champion interrégional peuvent être attribués selon les conditions définies par les principes d'organisation contenus dans l'article 7.1 ci-dessous.

Pour l'année sportive **2016/2017**, le Comité Directeur de la FFDanse a décidé de reconduire une coupe de France sur un modèle proche du championnat de France et ceci afin d'augmenter le nombre de compétitions nationales qui permettent une progression pédagogique des danseurs pour changer progressivement de division.

7-1. Les principes d'organisation des championnats et coupes Territoriaux

7.1.1 - Le championnat départemental

Le championnat départemental est organisé par le Comité Départemental. Ce Comité pourra confier par convention ou par contrat, l'organisation de l'évènement à une association affiliée à la FFDanse. Le Comité Départemental reste, dans tous les cas, responsable de la compétition et le seul organe de la FFDanse à pouvoir délivrer le titre de champion départemental sur le territoire qui est de son ressort.

Le championnat Départemental est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse dans le département. Dans le cas des départements français où un comité départemental n'est pas constitué, il ne peut pas y avoir de championnat départemental, ni de titre de champion départemental par voie de conséquence.

Les résultats des championnats départementaux ne sont pas sélectifs pour les championnats régionaux ou de France.

Titres départementaux pouvant être décernés, avec mention de l'année en cours (2017) :

- **Champion Départemental Série A**
- **Champion Départemental Série B**
- **Champion Division 1 de la Coupe Départementale**
- **Champion Division 2 de la Coupe Départementale**
- **Champion Division 3 de la Coupe Départementale**

7.1.2 - Le championnat régional

Le championnat régional est organisé par le Comité Régional. **Outre la délivrance des titres de Champion de Région, cette compétition est également sélective pour le championnat de France ou la coupe de France selon les divisions.** Le Comité Régional organisateur pourra confier par convention ou par contrat, l'organisation de l'évènement à une association affiliée à la FFDanse. Le Comité Régional reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFDanse à délivrer le titre de champion régional sur le territoire qui est de son ressort.

Le championnat régional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse dans la Région.

Dans le cas des Régions françaises où un comité régional n'est pas constitué, il ne peut pas y avoir de championnat régional, ni de titre de champion régional par voie de conséquence.

Les résultats des championnats régionaux sont sélectifs pour le championnat de France ou la coupe de France en fonction des notes obtenues. Ils sont donc obligatoires pour tout compétiteur désirant participer au championnat ou à la coupe de France.

Titres régionaux pouvant être décernés, avec mention de l'année en cours (2017) :

- **Champion Régional Série A**
- **Champion Régional Série B**
- **Champion Division 1** de la Coupe Régionale
- **Champion Division 2** de la Coupe Régionale
- **Champion Division 3** de la Coupe Régionale

Sélections pour le championnat de France et la coupe de France en fonction des divisions :

- **Série A** : Sélection pour le Championnat de France Série A
- **Série B** : Sélection pour le Championnat de France Série B
- **Division 1** : Sélection pour la Coupe de France Division 1
- **Division 2** : Sélection pour la coupe de France Division 2
- **Division 3** : Sélection pour la coupe de France Division 3

Compétiteurs qualifiés pour le Championnat de France dans chaque catégorie :

Tous compétiteurs ayant obtenu la note sélective de **12/20** pour la série B et de **13/20** pour la série A

Cette note qualificative devra être obtenue soit lors du Championnat Régional auquel le compétiteur est rattaché (participation obligatoire pour aller en Championnat de France) , soit lors de sa participation à un autre championnat régional, soit en amont, soit en aval de son propre Championnat régional. Dans ce cas, le compétiteur ne pourra prétendre à aucun titre régional, seules ses notes seront prises en considération.

Compétiteurs qualifiés pour la Coupe de France dans chaque catégorie :

Tous compétiteurs ayant obtenu la note sélective de **12/20**

Cette note qualificative devra être obtenue soit lors de la Coupe régionale auquel le compétiteur est rattaché (participation obligatoire pour aller en Coupe de France) , soit lors de sa participation à une autre Coupe régionale, soit en amont, soit en aval de sa propre Coupe régionale. Dans ce cas, le compétiteur ne pourra prétendre à aucun titre régional, seules ses notes seront prises en considération.

7.1.3 - Le championnat Interrégional

Le Comité Directeur de la FFDanse a reconduit, pour **l'année 2017**, la possibilité des championnats interrégionaux sélectifs au Championnats de France.

Le championnat interrégional est organisé par un Comité Régional de territoire élargi concerné après avoir obtenu l'accord des Comités Régionaux constitués sur ledit territoire, ainsi qu'après avoir contractualisé la participation de ces Comités Régionaux constitués en ce qui concerne les moyens mis en œuvre.

Outre la délivrance des titres de Champion de Région, cette compétition est également sélective pour le championnat de France ou la coupe de France selon les divisions.

Ce Comité Régional pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle, à une association affiliée à la FFD. Le Comité Régional organisateur principal, reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFD à délivrer le titre de champion interrégional sur le territoire interrégional qui est de son ressort pour la circonstance.

Le championnat interrégional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse sur le territoire de l'inter région concernée.

Dans le cas des Régions françaises où un comité régional n'est pas constitué, le Comité Régional organisateur du championnat interrégional doit informer les Comités Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFDanse, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au championnat Interrégional du territoire d'appartenance.

Titres interrégionaux pouvant être décernés, avec mention de l'année en cours (2017) :

- **Champion Interrégional Série A**
- **Champion Interrégional Série B**
- **Champion Division 1 de la Coupe Interrégionale**
- **Champion Division 2 de la Coupe Interrégionale**
- **Champion Division 3 de la Coupe Interrégionale**

De plus chaque région ayant un comité régional constitué pourra décerner ses titres de champions régionaux par constitution d'un classement spécifique à chaque région représentée.

Sélections pour le championnat de France et la coupe de France en fonction des divisions :

- **Série A : Sélection pour le championnat de France Série A**
- **Série B : Sélection pour le Championnat de France Série B**
- **Division 1 : Sélection pour la Coupe de France Division 1**
- **Division 2 : Sélection pour la coupe de France Division 2**
- **Division 3 : Sélection pour la coupe de France Division 3**

Pour les sélections au championnat et à la coupe de France, un classement par région sera réalisé pour chaque catégorie.

Pour chaque région représentée, les sélections se feront sur les mêmes règles que celles édictées au paragraphe 7.1.2 ci-dessus.

7.1.4 - Le sélectif interrégional pour le championnat et la coupe de France

Dans le cas de l'impossibilité de l'organisation de championnats régionaux ou interrégionaux, un « sélectif interrégional » peut être organisé par la FFDanse, qui pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle à un Comité Régional, ou à défaut, à un Comité Départemental ou encore à défaut, à une structure affiliée à la FFDanse.

La FFDanse reste dans tous les cas responsable de la compétition. Elle délivre le titre de « Vainqueur des sélections interrégionale de l'inter région XYZ... » du territoire interrégional dont elle assure les responsabilités pour la circonstance.

Le sélectif interrégional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse sur le territoire de l'inter région concernée.

La FFDanse doit informer les Comités Régionaux et Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFDanse, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au Sélectif Interrégional du territoire d'appartenance.

7.2 - Répartition des zones géographiques inter-régionales

[Pour la saison 2016-2017](#), l'accès aux Championnat et Coupe de France est déterminé par les résultats des compétitions régionales ou interrégionales qualificatives qui seront précisées sur un calendrier en annexe.

Tout compétiteur devra s'inscrire dans la zone géographique couvrant la domiciliation de sa structure enregistrée à la FFDanse. Toutefois une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raisons valables par la FFDanse que le compétiteur doit saisir par écrit, en justifiant sa demande.

En cas d'accord de la FFDanse, ce compétiteur sera classé à son rang, sans pouvoir concourir pour le titre interrégional correspondant.

Ce résultat pourra être pris en compte pour l'étape suivante d'accès au Championnat de France ou de la Coupe de France.

7.3 - Autres Compétitions (Open, Critérium, Challenge social, autres)

La FFDanse peut être sollicitée pour autoriser des compétitions ou des manifestations de Country & Line sur le territoire français, sous diverses appellations privées.

Ces manifestations et ces compétitions étant ouvertes, « open », leur organisation reste libre. En revanche, les techniques de danse et leur évaluation doivent respecter la réglementation technique de la FFDanse qui s'impose sur tout le territoire, et dont le respect conditionne l'autorisation d'organiser et de figurer au calendrier officiel de la FFDanse.

CHAPITRE 8 - DISPOSITIONS GENERALES

Championnat & Coupe de France

8.1 - Année sportive

L'année sportive commence le 1^{er} septembre d'une année pour se terminer le 31 août de l'année suivante :
« Année sportive en cours : [septembre 2016 - août 2017](#) ».

8.2 - Les officiels de la compétition

Pour toutes les étapes officielles sélectives à la Coupe de France et au Championnat de France, doivent être présents ou représentés :

- 1) Le Représentant FFDanse chargé de la discipline Country & Line ou un autre membre délégué
- 2) Un « Maître de cérémonie »
- 3) Le président de jury et les juges prévus dans le règlement de l'épreuve.
- 4) Les scrutateurs
- 5) Un DJ pour la compétition

8.3 - Disciplines

Pour les compétitions de la saison 2016/2017, les disciplines de danses suivantes sont ouvertes :

- Danse en ligne
- Danse en formation
- Danse en couple

8.4 - Qualité du compétiteur

Pour participer au Championnat de France ou à la Coupe de France organisées par la FFDanse, le compétiteur doit :

- 1 Avoir une « licence compétiteur » National ou Mondial à la Fédération Française de Danse (FFDanse).
- 2 Avoir 6 ans révolus au 31 décembre de l'année civile de la compétition (2017 pour cette saison)
- 3 Pour les mineurs, le droit de concourir est assujéti à une autorisation parentale signée (voir document sur le site fédéral dédié).

8.5 - Inscription & Droit de dossard

Pour s'inscrire à un championnat régional ou au championnat ou coupe de France, tout compétiteur doit se conformer aux indications et modalités qui seront spécifiées sur le site internet de gestion sportive de la danse country & line : <http://www.country-line.ffdanse.fr>

Chaque compétiteur doit s'inscrire en fonction de son âge dans sa « catégorie de niveau ».

Il ne peut pas concourir dans deux niveaux différents de la même discipline à l'exception de la danse par équipes et de la danse de couple.

Pour les compétitions territoriales, tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique le concernant.

Un droit de dossard de 10 € maximum pourra être demandé pour les compétitions.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale doit être jointe à l'inscription.

8.6 - Réunion d'informations aux compétiteurs lors du championnat et coupe de France

Cette réunion aura lieu la veille de la compétition en présence du directeur de la compétition et du Président de jury.

Elle a pour but d'informer les compétiteurs et, le cas échéant, l'entraîneur (« coach »), sur le déroulement de l'épreuve et de répondre aux interrogations diverses. Les compétiteurs peuvent, lors de cette réunion, amener leurs tenues pour une vérification si un doute subsiste sur la conformité.

8.7 - Présentation à la compétition

Chaque compétiteur devra se présenter à l'heure indiquée sur le programme officiel par l'organisateur muni de sa licence, afin de valider sa participation.

8.8 - Remise des dossards

Chaque compétiteur ou équipe se verra remettre un dossard lors de sa présentation à la compétition. Le dossard devra être apposé dans le dos de façon visible lors du passage en compétition.

8.9 – Organisation des finales

D'une manière générale, des finales directes seront organisées. Dans le cas où un grand nombre de compétiteurs dans une même Division et une même catégorie d'âge est qualifié pour participer au championnat ou à la coupe de France, des demi-finales seront alors organisées pour sélectionner au maximum 2 heats de finalistes.

CHAPITRE 9 - LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

9.1 - Ouverture

Le Championnat de France est déclaré ouvert par le Président de la FFDanse ou son représentant officiel. Par déduction, les championnats interrégionaux, régionaux et départementaux sont ouverts par le président du comité territorial organisateur.

9.2 - Installation du jury

Tous les juges désignés pour l'événement doivent être présents. Le remplacement d'un juge absent relève du président de jury.

Les feuilles de juge sont remises à chacun des juges au début de chaque session pour la durée de la session à venir.

Règlement des juges : voir chapitre 10

9.3 - Le Maître de Cérémonie (M. C.)

Pour le championnat de France la désignation du Maître de Cérémonie relève de la FFDanse.

Le MC assure le ton, le rythme et le sérieux et la sportivité d'une compétition.

Il est en relation permanente avec les juges, le DJ, le « scoring » & les « scrutateurs », les coordinateurs de piste et les compétiteurs.

Il veille, en collaboration avec le corps arbitral, au maintien de l'esprit sportif et aux débordements éventuels des supporters.

Il peut intervenir à n'importe quel moment pour inciter au maintien du ton, du rythme, du sérieux et de l'esprit sportif de la compétition.

Il est en relation permanente avec le juge-arbitre.

9.4 - Le DJ

Le DJ de la compétition est désigné par l'organisateur de la manifestation, il est sous la responsabilité du M.C.

Il est en charge de la musique des répertoires de la compétition.

Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le MC.

9.5 - Gestion des pénalités et des réclamations

[Le juge qui souhaite soulever un problème, lève la main pour le signaler au Chairman qui indiquera au MC de stopper la compétition dès le fin du heat pour que les juges puissent se concerter et déterminer si le jury indique la pénalité ou non.](#)

[Les pénalités seront affichées sur le tableau officiel d'informations. Cet affichage comportera de manière précise à la minute près l'heure d'affichage de la pénalité.](#)

[Toute réclamation sera à faire dans le laps de temps de 30 minutes qui suivront l'affichage de cette pénalité.](#)

[Le jury étudiera la réclamation déposée par le compétiteur \(voir Annexe 3\) dès la fin de la série suivant le dépôt de celle-ci afin de statuer sur la pénalité.](#)

[Voir Annexe 1 : Liste des pénalités](#)

9.6 - Disqualification

Si un compétiteur devait manquer aux règles élémentaires et fondamentales de la charte de bonne tenue ainsi que du code de déontologie, le Président de jury propose au directeur de la compétition, avec le concours des juges, les motifs de la sanction qui pourra être décidée par ce dernier.

9.7 - Charte de bonne tenue & Code de Déontologie des compétiteurs

Tout compétiteur s'engage, par son inscription, à respecter le règlement et l'annonce des résultats, à s'imposer un esprit sportif vis-à-vis des juges, des compétiteurs et du public. Il s'engage à avoir un comportement décent tout au long de la compétition pendant son passage et hors passage.

9.8 - Remise des récompenses : Déroulement de la cérémonie protocolaire

Le président des juges de la compétition vérifie les résultats et les remet au directeur de la compétition

- a) Immédiatement après la compétition, les médaillés, les officiels et hôtesse se rassembleront et se mettront en ligne dans un espace d'attente à proximité de la zone de remise des médailles.
- b) Lors des procédures protocolaires, les compétiteurs porteront la tenue vestimentaire requise. L'hôtesse responsable ou la personne du Comité d'organisation responsable de la cérémonie protocolaire doit rappeler aux compétiteurs la tenue à porter et contrôler strictement le respect de cette règle.
- c) Le podium est mis en place face aux spectateurs. Le podium est conçu pour placer les 1^{er} au milieu (marche la plus haute), les seconds à leur gauche et les 3^{ème} à leur droite (vue de face).
- d) Lors du Championnat de France les 4^{ème} & 5^{ème} places qui seront également annoncées se placeront dans le prolongement de la 3^{ème} marche du podium.
- e) Les résultats sont proclamés par le représentant de la Fédération Française de Danse désigné à cet effet. Ce dernier annonce le troisième, le deuxième puis le premier classé en précisant leur club d'appartenance et la ville, et les médaillés prennent place sur le podium.
- f) Les hôtesse et les officiels avancent tous en même temps et remettent les trois médailles
- g) Les hôtesse se retirent dès que les officiels ont pris les médailles du coussin ou du plateau afin de libérer la vue pour le public et les médias.
- h) Après la remise des médailles, les officiels se placent à bonne distance face au podium.
- i) L'hymne national doit alors être joué (après annonce du speaker qui demande au public de se lever).
- j) Les compétiteurs peuvent rester sur le podium pendant un petit moment afin de permettre aux photographes de faire des photos. Selon la disposition de la salle de compétition, les médaillés se tournent et saluent les spectateurs situés sur les autres côtés de la salle de compétition.
- k) Les médaillés se retirent et tous sortent, guidés par les hôtesse.

CHAPITRE 10 – REGLEMENT JUGES

Un juge ne peut pas être compétiteur dans la discipline qu'il juge.

10.1 - Code de Conduite des juges

Les règles établies dans ce code ont été mises en place pour aider les juges à avoir la conduite appropriée, la confiance de leurs pairs, des compétiteurs qu'ils jugent ainsi que les médias des sports et le public.

Ce code ne peut pas prévoir toutes les situations possibles que le juge pourra rencontrer.

Dans tous les cas, il y a de la responsabilité ultime de chaque juge de se conduire de manière morale et professionnelle, et de donner l'assurance à tous les compétiteurs qu'ils sont jugés de manière impartiale selon leur mérite, sans influence ni contrainte.

10.2 - Le règlement du jury en compétition

Les juges devront se présenter la veille des finales où ils participeront à une réunion de préparation des compétitions à venir. Lors de cette réunion, il leur sera attribué leur dossier de jugement avec le planning et leur lettre de marque.

10.2.1 - Le Président de jury

Lors d'une compétition, l'ensemble des juges forme «Le Jury».

Un Président de jury préside l'ensemble du jury et son rôle est de superviser et d'être le garant du respect des règles en vigueur, et du bon déroulement de la compétition dans son ensemble et plus particulièrement :

- Conduire le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification. Au cours de la compétition, le Président de jury peut demander le changement de poste ou le remplacement d'un juge.
- Vérifier le respect de l'application du règlement technique et du bon déroulement de la compétition tant pour les compétiteurs que pour les juges.
- Répondre aux différentes questions des juges sur le déroulement de la compétition.
- Entériner ou annuler une pénalité infligée par un seul juge et faisant l'objet d'une condition qualificative et/ou éliminatoire
- Coordonner les décisions à prendre en cours de compétition.
- Assurer le poste de juge lors des compétitions de Coupe de France et remplacer un juge déficient lors des Championnat de France.

Pour ce faire, le Président de jury a le pouvoir de :

- Provoquer une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou pour solliciter l'avis de l'ensemble des juges.
- Demander l'arrêt de la compétition auprès du directeur de la compétition pour régler tout litige ou manquement au règlement.
- En cas de nécessité, prendre toutes les sanctions immédiates nécessaires afin de préserver l'équité et le respect de l'organisation et des compétiteurs. Cela pouvant aller jusqu'à l'élimination et/ou l'exclusion immédiate de compétiteurs après consultation auprès du directeur de la compétition.

10.2.2 - Sélection des Juges

Les juges sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications.

Les juges stagiaires sont les juges en formation. Leur jugement n'entre pas en ligne de compte pour la compétition.

a) Championnats départementaux, régionaux ou épreuves sélectives

Lors des championnats régionaux et départementaux ou des épreuves sélectives, le nombre de juges est de 3 (minimum) à 5 dont 1 Président de jury titulaire.

Les juges stagiaires en période probatoire qui ont été certifiés peuvent s'exercer, mais leurs notations n'entrent pas dans le calcul des résultats de la compétition.

b) Championnat et Coupe de France

Lors de la coupe de France ou du championnat de France, le nombre minimum requis de juges est de 5 plus 1 Président de jury qui pourra également faire fonction de juge si besoin.

10.2.3 - Règles sur les litiges et réclamations

Des pénalités peuvent être attribuées à un compétiteur pour :

- Manquement aux règles de sportivité et de bienséance.
- Tenue non correcte ou non adéquate au règlement en cours.
- Mauvais déplacements, collision avec un autre compétiteur ou abandon de piste.
- Comportement déplacé ou vulgaire.
- Tout point prévu à l'**Annexe 1** du présent règlement

Ces pénalités seront affichées publiquement et le compétiteur sera alors en mesure de porter réclamation dans un délai de 30 minutes.

Dans ce cas, le compétiteur devra déposer une réclamation (voir **Annexe 3**).

A la fin de la série, les juges se réuniront afin de statuer sur le bienfondé de la réclamation et d'attribuer définitivement ou pas la pénalité.

CHAPITRE 11 - REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITIONS OFFICELLES

L'organisation d'une compétition de danse inscrite au calendrier fédéral est soumise à autorisation de la Fédération Française de Danse.

Toutes les associations, tous les clubs et toutes les organisations affiliées sont habilités à poser leur candidature auprès :

- Des comités départementaux ou régionaux pour les compétitions territoriales
- de la **FFDanse** pour l'organisation du championnat et coupe de France.

Pour être organisateur d'une compétition nationale (championnat et coupe de France), les dossiers de candidature sont à demander auprès de la FFDanse.

Le dossier est instruit par le secrétaire général FFDanse et transmis pour avis au référent technique de la discipline Country & Line et à la DTN (Direction Technique Nationale). L'attribution est votée par le Comité directeur de la FFDanse.

La FFDanse adresse son accord ou son refus motivé

Une fois validée la compétition est inscrite au calendrier fédéral.

Le cahier des charges est mis à la disposition des clubs affiliés à leur demande.

LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : Liste des pénalités

ANNEXE 2 : Disqualification d'un compétiteur

ANNEXE 3 : Plainte Réclamation : dépôt

ANNEXE 4 : Plainte Réclamation : décision finale

Nouveau !! **ANNEXE 5 :** Variations Couple Div. « Starter » (voir site <http://www.country-line.ffdanse.fr/> Rubrique Gestion Sportive – Règlements)

ANNEXE 1

Liste des pénalités lors des compétitions

- a) Apparence : moins 1 point
 - Bottes
 - Fente de pantalon
 - Décolleté (selon les critères correspondant aux Divisions)
 - Chapeau (pour les hommes ; hormis danse « Stage »)
 - Dos nu (selon les critères correspondant aux Divisions)
 - T-shirt
 - Manches courtes (hommes)
 - Accessoires

- b) Déplacement pendant l'introduction et sortie de piste : moins 1 point

- c) Mouvement vulgaire, comportement violent ou agressif, collision provoquée de moins 1 à moins 6 points
Note : selon le degré, peut aller jusqu'à l'expulsion de la compétition par les juges après entretien avec le président de jury et le directeur de la compétition.

- d) **Abandon de piste volontaire : pas de classement dans la danse en cours**
Nota : En cas de malaise ou blessure, même si la danse n'a pu être notée, cela ne générera pas de pénalité.

Dès lors qu'une pénalité a fait l'objet d'un affichage, le compétiteur a 30 mn pour porter réclamation. Passé ce délai, si aucune réclamation n'est déposée, la pénalité sera définitivement appliquée. Toute pénalité sera soumise à la validation du comité des juges avant son application définitive en accord avec le Directeur de la compétition.

ANNEXE 2

DISQUALIFICATION D'UN COMPETITEUR

Epreuve :

Date :

Lieu :

Le Président de jury et le Directeur de la Compétition ont pris la décision de disqualifier le compétiteur :

Nom prénom :

Date de naissance :

N° de dossard :

Pour la/les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personne(s) entendue(s) :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Rédigé à, le

Par :

Président de jury : Nom Prénom :

Signature :

Directeur de la compétition : Nom Prénom :

Signature :

ANNEXE 3

PLAINTE / RECLAMATION : dépôt

Epreuve :

Date :

Lieu :

Le compétiteur,

Nom prénom :

Date de naissance :

N° de dossard :

Dépose plainte* ou réclamation* auprès du Président de jury

Pour la/les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

*rayer la mention inutile

Personne(s) témoin(s) :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Rédigé à, le

Par :

Nom Prénom :

Signature :

Rempli par la FFDanse :

Décision immédiate prise :

Raisons :

Par : Nom, Prénom, Fonction :

Signature :

Décision ultérieure (annexe 4) :

Raisons :

Par :

Nom, Prénom :

Signature :

ANNEXE 4

PLAINTE / RECLAMATION : Décision finale

Vu la plainte* / Réclamation* déposé lors :

Epreuve :

Date :

Lieu :

Par :

Le compétiteur,

Nom prénom :

Date de naissance :

N° de dossard :

Après du Président de jury et du Directeur de la compétition

Vu les explications fournies,

Vu les preuves apportées, notamment :

.....
.....
.....

Vu les témoins entendus , notamment :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

La F.F.D. a pris la décision suivante :

.....
.....
.....

Rédigé à, le

Par :

Nom Prénom :

Fonction :

Signature :